

**Le Conseil municipal est convoqué
en séances d'installation pour le**

**mardi 2 juin
à 17 h et 20 h 30**

Salle du Grand Conseil, Hôtel de Ville,
avec l'ordre du jour suivant:

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat, du 6 mai 2015, relatif à la validation partielle de l'élection des conseils municipaux, du 19 avril 2015.
2. Lecture de la lettre du Service de surveillance des communes, du 12 mai 2015, informant les secrétaires généraux que le maire est invité à convoquer les membres du Conseil municipal pour sa séance d'installation le 2 juin 2015.
3. Lecture de la lettre du Conseil administratif relative à la répartition des fonctions entre ses membres ainsi qu'à l'attribution des départements et des services de l'administration.
4. Allocution du doyen ou de la doyenne d'âge.
5. Prestation de serment des membres du Conseil municipal par-devant le doyen ou la doyenne d'âge.
6. Election du président ou de la présidente, qui entre immédiatement en charge.
7. Prestation de serment du doyen ou de la doyenne d'âge.
8. Allocution du président ou de la présidente élu-e.
9. Election:
a) du premier vice-président ou de la première vice-présidente;
b) du deuxième vice-président ou de la deuxième vice-présidente;
c) des quatre secrétaires.
10. Communications du Conseil administratif.
Discours de législature.
11. Communications du bureau du Conseil municipal.
12. Fixation des jours et des heures des séances.

ELECTIONS DANS LES COMMISSIONS ET CONSEILS D'ADMINISTRATION

13. Election de 5 représentants du Conseil municipal pour faire partie de la Commission de réclamation de la taxe professionnelle communale (loi générale sur les contributions publiques, collationnée suivant arrêté législatif du 20 octobre 1928, art. 312) (RCM, art. 130, lettre B).
14. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (statuts de la fondation du 23 février 2004, art. 8) (RCM, art. 130, lettre B).

15. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (statuts de la fondation du 21 avril 1964, art. 8) (RCM, art. 130, lettre B).
16. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève - Fondation pour les arts de la scène et de l'image (statuts de la fondation du 12 avril 1995, art. 6) (RCM, art. 130, lettre B).
17. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève (statuts de la fondation du 28 mars 1979, art. 9) (RCM, art. 130, lettre B).
18. Election de 4 représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration de 022 Télégenève SA (statuts de la société, titre III) (RCM, art. 130, lettre B).
19. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées (statuts de la fondation, art. 9) (RCM, art. 130, lettre B).
20. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie de la commission consultative de la petite enfance (règlement relatif aux structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève, art. 26) (RCM, art. 130, lettre B).
21. Election de 9 représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (statuts de la fondation, art. 13) (RCM, art. 130, lettre B).
22. Election d'un ou d'une représentant-e du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'expression associative (statuts de la fondation, art. 9.2.4) (RCM, art. 130, lettre A).

(Pour toute la durée de leur mandat, les représentants du Conseil municipal dans les conseils et commissions susmentionnés doivent être domiciliés en ville de Genève.)

COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES (RCM, art. 115)

23. Désignation des 15 membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement.
24. Désignation des 15 membres de la commission des arts et de la culture.
25. Désignation des 15 membres de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.
26. Désignation des 15 membres de la commission des finances.
27. Désignation des 15 membres de la commission du logement.
28. Désignation des 15 membres de la commission des naturalisations.
29. Désignation des 15 membres de la commission des pétitions.
30. Désignation des 15 membres de la commission du règlement.
31. Désignation des 15 membres de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.
32. Désignation des 15 membres de la commission des sports.
33. Désignation des 15 membres de la commission des travaux et des constructions.

Le maire:
Sami Kanaan